

B-Arlon: Refuse-compaction vehicles

OJ S 124/2013 28/06/2013

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: AIVE – secteur valorisation et propreté

Postal address: Drève de l'Arc-en-Ciel 98

Town: Arlon

Postal code: 6700

Country: Belgium

Contact person: AIVE – secteur valorisation et propreté – Chemin des Coeuvin, 6720 Habay-la-Neuve

For the attention of: Stéphane Fokan

E-mail: stephane.fokan@idelux-aive.be

Telephone: +32 63420028

Fax: +32 63423380

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.idelux-aive.be>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.3. Main activity

Environment

Other: Intercommunale

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Collecte des emballages PMC - Achat de 2 camions a compaction.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: AIVE - Secteur Valorisation et Propreté - Chemin des Coeuvin 6720 Habay-la-Neuve.

NUTS code BE3 Région wallonne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Collecte des emballages PMC - Achat de 2 camions a compaction.

II.1.6. CPV code(s)

34144512 Refuse-compaction vehicles

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 360 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Un cautionnement d'un montant de 5 % de l'offre, est à constituer par le fournisseur selon les modalités prévues à l'article 5 du cahier général des charges.

Sous peine des sanctions prévues à l'article 6 du cahier général des charges, l'adjudicataire doit, dans les trente (30) jours calendrier qui suivent le jour de la notification de la lettre de commande, justifier de la constitution dudit cautionnement auprès du Service dirigeant en produisant l'un des justificatifs visés à l'article 6, § 3 du Cahier Général des Charges. Ce délai de trente (30) jours est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payées et les jours de repos compensatoires prévu par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail obligatoire.

Les documents relatifs au dépôt de cautionnement, signés par le déposant, indiqueront que le cautionnement est constitué au profit de l'AIVE, ainsi que l'affectation précise du cautionnement, par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence du numéro du présent cahier spécial des charges, ainsi que le nom, prénom et adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention

bailleur de fonds ou mandataire suivant le cas.

Le cas échéant, en cas de versement à la Caisse des dépôts et consignations :

Service public fédéral finances

Administration de la trésorerie

Caisse des dépôts et consignations

(23ème direction)

Avenue des Arts 30

1040 Bruxelles

Tél. (32) 25747846

Fax (32) 22337961

Compte Poste Financière

679 - 2004099 - 79

Le cautionnement, qui est conservé jusqu'à la réception définitive complète du marché en tant que gage du respect des obligations de l'adjudicataire, sera libéré sur demande écrite de ce dernier, conformément à l'article 9 du cahier général des charges.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

La facture, établie en deux (2) exemplaires, et accompagnée de deux (2) exemplaires dûment signés du procès-verbal de réception provisoire complète, doit être adressée au service suivant:

AIVE

Service Comptabilité

Drève de l'Arc-en-Ciel, 98

6700 ARLON

Les mentions suivantes doivent figurer sur chaque exemplaire :

-le nom du service dirigeant ;

-la copie du bon de commande ;

-toutes les indications obligatoires en vertu de l'article 5 de l'AR n° 21 du 29 décembre 1992 relatif aux mesures tendant à assurer le paiement de la TVA.

Le paiement sera effectué à un compte ouvert au nom de l'adjudicataire dans les cinquante (50) jours calendrier à compter de date à laquelle les formalités de réception provisoire sont terminées pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession de la facture, conformément à l'article 15 § 2, 1° du Cahier général des Charges.

Tout paiement étant effectué pour service fait et accepté (art. 8 de la loi du 24.12.1993), il ne sera fait aucun versement d'avance.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Article 6 : Régularité des offres et sélection des candidats

1.Régularité des offres

La régularité des offres s'appréciera notamment eu égard aux articles 89 et 90 de l'A.R. du 8 janvier 1996. Il est ainsi notamment rappelé que doivent obligatoirement apparaître dans l'offre

:

- la signature de la personne compétente pour signer l'offre ;
- la qualité de la personne qui a signé l'offre ;
- la date à laquelle la personne précitée a signé l'offre.

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir les statuts de sa société ou tout autre acte probant, afin de prouver la compétence du signataire.

Tous les documents doivent impérativement être rédigés en langue française.

2.Causes d'exclusion (article 43 et 43 bis de l'AR du 8 janvier 1996)

Les soumissionnaires joindront à leur offre les documents suivants attestant qu'ils ne se trouvent pas dans une des causes d'exclusion visées aux articles 43 et 43 bis de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 :

- 1.Une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare sur l'honneur ne se trouver dans aucune des situations visées par l'article 43 § 1er, de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 (Pièce n° 1).
- 2.Une attestation datant de moins de 3 mois par rapport à la date du dépôt des offres du greffe du Tribunal de commerce compétent de laquelle il ressort que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite, réorganisation judiciaire ou autre procédure d'insolvabilité (Pièce n° 2).
- Lorsqu'un tel document ou certificat n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays en cause.
- 3.Un extrait du casier judiciaire remontant à moins de 3 mois par rapport à la date ultime de dépôt des offres ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine (Pièce n° 3).
- 4.Une attestation récente des Contributions directes (modèle 276 C2) et une copie du dernier extrait de compte ou un certificat délivré par le bureau compétent de recettes de la TVA, ces documents devant dater de moins de 3 mois au maximum par rapport à la date ultime du dépôt des offres, soit une preuve équivalente datant de moins de 3 mois au maximum délivrée dans un autre Etat membre, prouvant que le candidat respecte ses obligations en matière fiscale (Pièce n° 4).

3.Pour le respect des obligations sociales

Une attestation de l'Office national de sécurité sociale dont il résulte que le candidat est en règle en matière de cotisations de sécurité sociale et de sécurité d'existence au cours de l'avant dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date ultime pour le dépôt des offres et pour les soumissionnaires de nationalité étrangère, une attestation délivrée par l'autorité compétente (Pièce n° 5).

Le pouvoir adjudicateur peut, sans qu'il puisse en résulter un droit quelconque pour le candidat, s'informer par tous les moyens qu'il juge utiles, de la situation en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale et de sécurité d'existence. Il peut, notamment, demander communication de cette situation à l'Office national de sécurité sociale.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: 4.Documents et renseignements à fournir pour vérifier la capacité financière, économique et technique

La capacité financière et économique (article 44 de l'AR du 8 janvier 1996) du soumissionnaire doit être justifiée par :

une déclaration d'un organisme bancaire, datant de moins de 3 mois, certifiant la capacité financière du soumissionnaire à mener à bien la production des fournitures prévues (Pièce n° 6).

une déclaration concernant le chiffre d'affaires global (Pièce n° 7) et le chiffre d'affaires relatif au service auquel se réfère le marché réalisé au cours d'une période portant sur les 3 derniers exercices ;

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

La capacité technique (article 45 de l'A.R. du 8 janvier 1996) du soumissionnaire sera justifiée par :

une liste non exhaustive des principales livraisons effectuées pendant les trois dernières années, leur montant, leur date et leurs destinataires, publics ou privés, en Belgique (Pièce n° 8),

par la description de l'équipement technique, des mesures employées par le soumissionnaire pour s'assurer de la qualité, et des moyens d'étude et de recherche de l'entreprise (Pièce n° 9),
par l'indication des techniciens ou des services techniques intégrés ou non, à l'entreprise et plus particulièrement de ceux qui sont chargés des contrôles de qualité (Pièce n° 10),

en ce qui concerne les produits à fournir, par des descriptions et des photographies dont l'authenticité doit pouvoir être certifiée à la demande du pouvoir adjudicateur (Pièce n° 11),

par des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité, reconnus compétents et attestant la conformité de produits bien identifiés par des références à certaines spécifications ou normes (Pièce n° 12),

Lorsque le soumissionnaire souhaite sous-traiter des tâches ou par tout moyen faire appel aux capacités d'autres entités, il doit prouver, par la production de leur engagement, qu'il disposera effectivement des moyens nécessaires pour l'exécution du marché.

Tous les documents doivent impérativement être rédigés en langue française.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

CAMIONS 2013

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: yes

Price: 36,30 EUR

Terms and method of payment: Les documents sont disponibles moyennant paiement de la somme de 36,30 EUR TTC par virement sur le compte AIVE - Secteur Valorisation et Propreté n° IBAN BE81 0910 1042 7024 - Code BIC : GKCC BE BB (DEXIA) avec la mention AIVE /Valorisation et Propreté/CAMIONS 2013.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.9.2013 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 190 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 20.9.2013 - 10:00

Place:

AIVE - Secteur valorisation et propreté - chemin des Coeuvins 6720 Habay-la-Neuve.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

@Ref:00702428/2013013213

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5.

Date of dispatch of this notice
25.6.2013